

Congratulations on the purchase of your Kinetico Water System.

Kinetico Canada Incorporated warrants its Water Softeners, Filters and Membrane Systems to be free from defects in material and workmanship according to the following terms and conditions:

What is Covered?

Any faulty parts will be replaced at no extra charge for the part if it fails within the following time periods originating from the date of purchase of your system:

I. Softeners

4 Four years on Compact Commercial Softeners, Commercial Plus Softeners and Kinetico Softeners

3 Three years on Powerline™ Softeners

II. Filters

4 Four years on Commercial Plus Filters and Kinetico Filters

3 Three years on Powerline Filters

III. Membrane Systems

1 One year on TQ Series Membrane Systems, TS Series Membrane Systems and TL Series RO Drinking Water Systems and Purifiers.

IV. Deionization Systems

1 One year on HP Series Systems

V. Vended Products

Other Kinetico products, components and accessories that are not specifically mentioned elsewhere in this warranty (including but not limited to storage tanks, valves, pumps, filter housings and electrical controls) and/or not manufactured but distributed by Kinetico through authorized dealers, are covered for a period of one year from receipt.

Warranty does not include freight or labour charges.

Extension of Warranty to a Subsequent Installation

The ORIGINAL OWNER may move the system to another location. The influent water quality at the subsequent location MUST, however, be within your system's operating specifications. Please contact a local authorized Kinetico dealer prior to installation at another location.

Limits on this Warranty

Your system must be sold to you by an authorized Kinetico dealer in order to receive coverage under this warranty.

The design and performance of your Kinetico system is related to the chemistry of the water being treated; therefore, this warranty is limited to the equipment manufactured or distributed by Kinetico.

Warranty on the commercial reverse osmosis membrane does not include damage due to scaling, iron and bacterial fouling or freezing. Periodic replacement of filter cartridges and certain filter media (such as carbon, birm, calcite or Filter AG) is part of the normal maintenance required by your system. These replacements and media loss due to natural attrition are not covered.

This warranty does not include damage to your system due to:

- Abuse, misuse or neglect
- Excessive pressure (as specified on product's data sheet)
- Excessive water temperature (as specified on product's data sheet)
- Freezing, alterations or misapplication
- A change in the influent water characteristics
- Power surges
- Influent water conditions outside product data sheet specifications

Your equipment must be installed and operated in accordance with Kinetico's recommendations, and applicable provincial and local codes.

Registration and Service

To place your system under warranty, the owner's registration card must be completed and one copy returned to Kinetico Canada Incorporated, c/o Kinetico Incorporated, P.O. Box 193, Newbury, Ohio 44065, within 30 days of the installation date. For service under this warranty, you should contact the dealer or Kinetico. Retain your copy of the owner's registration card along with this warranty for reference if service is necessary.

No Other Warranties

THERE IS NO OTHER EXPRESS WARRANTY. IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY AND ARE EXCLUDED TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW. THERE ARE NO WARRANTIES OTHER THAN THOSE CONTAINED HEREIN. IN NO EVENT SHALL THE COMPANY BE LIABLE FOR INDIRECT, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES IN CONNECTION WITH THE USE OR LOSS OF USE OF THIS SYSTEM.

Modification of the Warranty

Kinetico does not authorize any other person to assume for Kinetico any other liability in connection with this product. The dealer has no authority to make any representations on behalf of Kinetico or to modify the terms of Kinetico's warranty in any way.

Félicitations pour l'achat de votre système de filtration d'eau Kinetico.

Kinetico Canada Incorporated garantit que ses adoucisseurs d'eau et ses filtres, ses systèmes à membrane et sont exempts de défaut de fabrication et de matériel, conformément aux modalités suivantes :

Quels sont les éléments garantis ?

Toute pièce défectueuse sera remplacée, sans frais supplémentaires pour la pièce, si elle fait défaut au cours des périodes de garantie suivantes, à compter de la date d'achat de votre système :

I. Adoucisseurs d'eau

4 Garantie de quatre ans sur les adoucisseurs Compact Commercial, Commercial Plus et les adoucisseurs Kinetico.

3 Garantie de trois ans sur les adoucisseurs Powerline™.

II. Filtres

4 Garantie de quatre ans sur les filtres Commercial Plus et les filtres Kinetico.

3 Garantie de trois ans sur les filtres Powerline™.

III. Systèmes à membrane

1 Garantie de un an sur les systèmes à membrane de séries TQ et TS, sur les systèmes d'OI de série TL, les systèmes d'eau potable et les purificateurs d'eau.

IV. Systèmes de déionisation

1 Garantie d'un an sur les systèmes des gammes HP Series.

V. Produits vendus

Les autres produits, composants et accessoires Kinetico qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la présente garantie comme, entre autres, les réservoirs de stockage, les valves, les pompes, les boîtiers de filtre et les commandes électriques et/ou les autres produits qui ne sont pas fabriqués, mais qui sont distribués par Kinetico par l'entremise de ses distributeurs agréés, sont couverts pour une période d'un an à partir de la date de réception.

La garantie ne couvre pas les frais de transport et de main-d'œuvre.

Extension de la garantie à une installation subséquente

Le PROPRIÉTAIRE INITIAL peut déplacer le système à un autre emplacement. La qualité de l'eau du nouvel emplacement DOIT cependant répondre aux spécifications de fonctionnement de votre système. Veuillez communiquer avec un distributeur agréé Kinetico près de chez vous pour le déplacement de l'installation vers un autre emplacement.

Limites de la présente garantie

Pour que vous soyez couvert en vertu de la présente garantie, vous devez acheter votre système auprès d'un distributeur agréé Kinetico.

La conception et le rendement de votre système Kinetico dépendent de la composition chimique de l'eau traitée; c'est pourquoi la présente garantie est limitée à l'équipement fabriqué ou distribué par Kinetico.

La garantie sur la membrane commerciale à osmose inversée ne couvre pas les dommages dus à l'entartrage, ou gel ou à un encrassement causé par des bactéries ou de la corrosion. Le remplacement périodique des cartouches filtrantes et de certains matériaux filtrants, (comme le charbon, le Birm, la calcite ou les filtres AG) fait partie de l'entretien normal nécessaire pour le bon fonctionnement de votre système. Les remplacements et les pertes de matériaux de filtration résultant de l'attrition naturelle ne sont pas couverts.

La présente garantie ne couvre pas les dommages causés à votre système par :

- Un usage abusif, non approprié ou à une négligence.
- Une pression excessive (tel qu'indiqué dans la fiche technique du produit).
- Une température de l'eau excessive (tel qu'indiqué dans la fiche technique du produit).
- Le gel, les altérations ou un mauvais usage.
- Une modification des caractéristiques de l'eau traitée.
- Les surcharges de tension.
- Caractéristiques de l'eau brute au delà des capacités spécifiées sur la feuille de caractéristiques techniques de l'appareil.

Votre équipement doit être installé et opéré en conformité avec les recommandations de Kinetico et les réglementations provinciales et locales.

Enregistrement et service

Pour que votre système soit couvert par la garantie, vous devez remplir la carte d'enregistrement de la garantie et en envoyer une copie à l'adresse suivante : Kinetico Canada Incorporated, C/O Kinetico Incorporated, P.O. Box 193, Newbury, Ohio 44065, ÉTATS-UNIS dans les 30 jours suivant la date d'installation. Pour obtenir du service en vertu de cette garantie, vous devez communiquer avec un distributeur agréé ou avec Kinetico. Conservez votre copie de la carte d'enregistrement du propriétaire, accompagnée de la présente garantie, aux fins de référence en cas de service requis.

Aucune autre garantie

AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE N'EST OFFERTE. LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE ÉCRITE ET SONT EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. EN AUCUN CAS LA SOCIÉTÉ NE SERA TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE D'UTILISATION DU PRÉSENT SYSTÈME.

Modifications apportées à la garantie

Kinetico n'autorise personne à assumer en son nom toute responsabilité en relation avec le présent produit. Aucun distributeur n'a l'autorisation de faire des représentations au nom de Kinetico ou de modifier les clauses de la garantie de Kinetico de quelque façon que ce soit.